

COVID-19 : Les Hôpitaux Universitaires de Marseille – AP-HM ont déclenché leur plan blanc samedi

Les Hôpitaux Universitaires de Marseille (AP-HM) sont entièrement mobilisés depuis l'apparition du coronavirus COVID-19 en France. Etablissement de première ligne en cas de crise sanitaire, l'ensemble du personnel hospitalier s'adapte en permanence à l'évolution de la situation sanitaire. Conformément à la directive du Ministère des solidarités et de la santé et du passage au stade 3 de l'épidémie, l'AP-HM a déclenché, samedi 15 mars 2020, le niveau 2 du plan blanc.

Ce plan renforce les mesures déjà engagées. En effet, le niveau 1 du plan de gestion des tensions hospitalières et des situations sanitaires exceptionnelles était déjà activé depuis plusieurs jours. A ce stade, le personnel n'a pas été rappelé et aucun congé n'a été annulé. La Direction générale des Hôpitaux Universitaires de Marseille (AP-HM) et les directions des sites hospitaliers ont activé leur cellule de crise afin de pouvoir prendre toutes les mesures qui s'imposent en temps réel.

Déprogrammation des activités non-urgentes

Afin de préserver ses capacités de réanimation, de prioriser l'affectation des personnels et la mise à disposition des matériels, l'AP-HM reprogramme toutes les activités chirurgicales ou médicales non-urgentes : dans tous les services médicaux, chirurgicaux, d'imagerie, les malades non urgents sont déprogrammés (y compris les consultations). Les médecins doivent apprécier le degré d'urgence et en particulier la notion de perte de chance.

L'AP-HM maintient :

- Les activités liées à la prise en charge d'urgences vitales : les Services d'accueil des urgences fonctionnent normalement
- Les activités de recours que seul le CHU est en mesure de réaliser
- Les interventions dont le report engendrerait une perte de chance pour les patients

Protection des patients et des personnels

Pour l'entourage des patients, l'AP-HM interdit strictement toute visite dans tous les services aux personnes présentant des symptômes (céphalée, fièvre, frissons, syndrome grippal), aux personnes mineures et aux personnes hospitalisées en service de gériatrie. Dans les secteurs de réanimation les visites sont limitées à une seule personne par jour et ne pourront excéder une heure. Dans les services de pédiatrie, des aménagements sont possibles et décidés par le service. Dans les autres services, les visites sont limitées à une seule personne par patient et par jour y compris dans les services d'urgences et les maternités. Chaque visiteur sera questionné par le personnel soignant. Si ce questionnaire fait apparaître un doute (fièvre, toux ...) le personnel devra prendre la température du visiteur.

En cas de température, le visiteur devra quitter l'hôpital et téléphoner à son médecin traitant.

L'interdiction totale des visites pourra être décidée en fonction de l'évolution de la situation.

Les boutiques et les cafétérias sont fermées. Seuls les services de location de télévision continuent à fonctionner. Les visites des associations de patients, partenaires culturels ... sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

Les Dispositions prises pour permettre la présence des personnels

Afin de rendre la présence des personnels possible, l'Education Nationale a prévu un système spécifique pour les enfants de tous les personnels hospitaliers qui n'ont pas d'autres alternatives. Par ailleurs, les crèches hospitalières seront ouvertes exclusivement pour les enfants de tous les personnels de l'AP-HM.

Les selfs hospitaliers sont fermés. Une solution alternative a été mise en place avec la distribution de paniers repas à destination du personnel.

Les écoles paramédicales de l'AP-HM sont fermées pour les élèves et les enseignants qui restent mobilisables pour renforcer les équipes soignantes.

Les appels au 15 réservés aux personnes présentant des symptômes sévères

Le passage au stade 3, a pour but de limiter l'ampleur du pic d'épidémie. Le stade 3 transforme les modalités de prise en charge des personnes testées positives au Covid-19. L'objectif : réserver l'hospitalisation aux cas les plus graves, comme c'est le cas pour d'autres maladies (par exemple la grippe).

En cas de symptômes (fièvre ou sensation de fièvre, signes de difficultés respiratoires de type toux ou essoufflement), il est demandé d'appeler son médecin traitant. Les appels au SAMU (15) doivent être strictement réservés aux personnes présentant des symptômes sévères et à toutes les autres urgences médicales.